

COMMISSION des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion : Plénière du 21 septembre 2021 tenue au siège du district à Vesoul à 17h30

Présidence : M. GIBOULET.

Présents : MM. FALCHIER – FIDON - GUYON

Excusé : M. PRUDHON

La séance débute à 17h30 avec les membres présents.

1 – Mot du Président

Le président remercie les membres pour leurs présences et souligne l'arrivée de Thibaut GUYON à qui il souhaite une bonne intégration au sein de cette commission renouvelée et qui sera à compléter au fil de la mandature. Après un gros travail de réalisé la saison écoulée avec une équipe élargie, un nouvel état de lieux est à faire sur le reliquat des installations restant à renouveler, ensuite établir une liste des installations à prioriser dont le classement arrive à échéance.

Le début de saison sera axé sur le renouvellement du classement des éclairages et le lancement des homologations de gymnases où des équipes futsal évolueront en championnat départemental.

Quelques rappels de points mis en place la saison dernière

- Le rapport ne sera transmis en Ligue que lorsqu'il sera complet avec l'ensemble des pièces à fournir et vérifié. La politique mise en place est de visiter l'ensemble des stades d'une installation même si pour un terrain le classement peut-être encore en vigueur.
- uniformiser le niveau des exigences et attentes.
- la sécurité d'une installation restera un axe fort et point d'attention à maintenir à savoir au niveau des équipements, les abris de touche de construction artisanale avec angles saillants, les crochets de fixation des filets métalliques, les conditions sanitaires pour recevoir du public et le respect des zones de sécurité en périphérie de l'aire de jeu.

A partir de cette saison 2021/22, mise en application au 01 juillet 2021 des nouveaux règlements fédéraux pour les terrains et installations sportives - éclairage ce qui implique de nouveaux critères classement et échelle de classement de T1 à T7 pour les terrains et E 1 à E7 pour les éclairages

Pour en terminer, le président attire votre attention qu'à la suite des visites, il s'avère que des municipalités ne tiennent plus compte de nos remarques après avoir obtenu la confirmation du renouvellement de leur installation ; souvent ces travaux à réaliser de mise en conformité sont à faire sans devoir engager des frais mais plus de la main d'œuvre. Un suivi sera à entreprendre pour assurer la levée des réserves informelles

2 – Situation des installations.

Il a été procédé à la revue des tableaux établis lors de la réunion du 12 mars 2021 en séance en s'appuyant sur les rapports et photos prises lors des visites ; cela a été également propice à clarifier des décisions ou commentaires.

A) Installations visitées 2020/21 en attente de classement

a. Dossiers complets

NOIDANS les VESOUL Stades du Vernois 1 (Honneur pelouse naturelle) et du Vernois 2 (stabilisé) ; ce dossier est complètement compilé et nous sommes en attente de la signature de ces 2 dossiers depuis le 20 avril 21 : L'homologation, expirait le 30 juin 2021 pour le stade honneur ce qui posait un problème d'utilisation en compétition.

Pour rappel : visite réalisée le 13 avril 21, les remarques portaient principalement sur les abris de touche dangereux/ mal positionnés, l'absence de main courante à l'arrière des abris et la reprise de la surface de buts pour avoir une hauteur sous transversales conformes à 2,44m. Il a été évoqué la mise aux normes dans l'éventualité d'une accession Régionale 1 (vestiaires trop petits, abris de touche à déplacer, agrandir les dimensions de l'aire de jeu en 105/68m, parking protégé pour officiels et joueurs...).

La commission est d'accord pour une rencontre du président avec la Municipalité si cela est possible afin de lever les points bloquants, trop d'échanges par courriel et surtout difficultés de trouver une date commune de rendez-vous.

PONTCEY – club utilisateur Racing SAONOIS nouvelle installation de foot réduit Foot A8 en pelouse naturelle, très bel environnement, belle pelouse.

Visite du 21 Septembre 2021 (Albert), tous les documents joints juste un point pas de vestiaires aménagés le jour de la visite.

La commission confirme la position de son président et elle est d'accord pour que cette installation soit proposée en niveau FOOT A8 et le dossier transmis avec avis favorable à la prochaine CRTIS avec un courrier à faire à la municipalité, copie au club utilisateur de mise aux normes des vestiaires avec au minimum 3 pommes de douches.

b. Dossiers incomplets

ESPRELS niveau T6 ; installation (terrain/vestiaires) pas de préparation, difficulté à prendre les mesures, buts Foot A11 rouillé, plus utilisés en grand jeu ; une contre visite en attente de retour de la municipalité, en cours.

MEMBREY – niveau T 6 ? visite réalisée le 18 juin 2021 ; visite non préparée et absence de documents administratifs ; un courrier a été fait le 05 juillet 21 récapitulant les points à corriger et rappel des documents à fournir – en attente de réponse.

Installation plus classée à ce jour donc plus utilisable en compétition.

LUZE – niveau T5, visite réalisée le 09 juin 21, travaux de mises aux normes en cours pour fin septembre ; envoi suivi d'avancement régulier par le club et municipalité ; en cours
Niveau administratif tout a été fourni.

VELESMES – 2 terrains à classer (Municipal T6 ? et le Pré neuf T5 ?) ; attente du retour d'un membre de la commission qui n'a pas renouvelé; besoin de faire un point sur le dossier de renouvellement. Une rencontre est envisagée ou nouvelle visite.

PESMES – T5? visite réalisée début juin mais le dossier n'est pas compilé car il manquerait des éléments à fournir par la municipalité ; point de situation à faire en interne de la commission avec toujours la même personne en charge du dossier précédent.

LOULANS VERCHAMP – T5 voire T4 suite dossier FAFA avec réserves à lever

Visite prévue le 02 septembre 2021 (Albert) sera réalisée en même temps que pour le classement éclairage.

SAULX – Installation en attente de classement, ne sera pas utilisée pas de club résident (arrêt cette saison) – plus de compétition de programmée.
Une dérogation avait été accordée (décision CD du 26-08-2020) pour évoluer en D2 mais sans avoir renouvelé le classement uniquement sur le fait d’avoir des vestiaires mis à disposition de locaux de la salle des fêtes jouxtant le stade. Plus classé dernier classement 2014.
Contact pris avec la Municipalité ; décision à rendre mais souhait de classer cette installation niveau T6 ; à suivre.

SOING – idem SAULX

Une dérogation a été accordée le 05 septembre 2020 pour évoluer en D2 mais le classement de l’installation pas renouvelé – plus classé dernier classement 2010.
A la différence du dossier cité, un projet de vestiaires a été soumis le 28 juillet 2020
A suivre et visite à réaliser au plus tôt.

C – Installations classées après une contre-visite

LUXEUIL les BAINS – Stade Maroselli 3 Foot A8 en pelouse naturelle
Levée de réserves sur le respect de la zone de sécurité entre ligne de touche et la main courante 2,50m ; dans notre cas une armoire électrique se trouvait dans cette zone protégée. Les dimensions ont été modifiées avec accord de la CRTIS à 38m au lieu de 40m demandées.
Réserve levée majeure.

D – Installation à classer

RIOZ - Stade CHAILLAUX 1 (pelouse naturelle) en cours de classement et 2 (synthétique) plus classé au 12/2021
Prévoir également en parallèle l’éclairage du synthétique échu au 09/2020

E – Eclairages à homologuer

LUXEUIL les BAINS – Stade Maroselli 1
Visite du 24 juin puis du 10 Août pour reprise du réglage des projecteurs ; cette contre visite n’a pas apporté d’élément nouveau ; le classement est resté en E6
Moyenne 288 lux – critères uniformité 0,62 et mini/maxi 0,40 (pour E5 = 0,50)

LUXEUIL les BAINS – Stade Maroselli 2 stabilisé
Visite du 10 Août n’a pas permis de classer cette installation de niveau trop faible.

A prévoir visite de classement, des installations suivantes :

FRANCHEVELLE Stade du Château- RDV pris le 31/08/21 (Albert)

LOULANS VERCHAMP – RDV pris le 02/09/21 (Albert) levée réserve avec reprise réglage projecteurs (suite du dossier FAFA)

FOUGEROLLES stade du Charton 1 - RDV pris le 06/09/21 (Albert)

LARIANS Stade des Gravieres1 – Ampoules à changer, RDV à prévoir après changement (Albert)

ARC les GRAY stade M. Perrey1- RDV à prendre (François et Jean-Yves)

GRAY stade municipal1– RDV à prendre (François et Jean-Yves)

RIOZ – stade Chaillaux 2 synthétique échu au 09/2020 (Albert et Jean-Yves)

F – Autres installations à homologuer - Gymnases

Pas de changement sur la situation des gymnases à classer; dû principalement à l'activité importante déployée pour les terrains extérieurs et la crise sanitaire (installation fermée ou avec un accès limité).
Pas de visite de classement la saison précédente mais à envisager cette saison 2021/22 si possible avant la reprise de l'activité futsal avec le championnat départemental.
Installations nouvelles ou réhabilitées :

- FRETIGNEY et VELLOREILLE (Albert et Jean-Yves)
- AMANCE (Albert et Jean-Yves)
- Gymnase du TRAHIN à LURE
-

Voir avec Municipalité de PORT sur SAONE gymnase réhabilité
Prévoir celui de JUSSEY (François) et ceux de VESOUL (contact déjà pris en 2020 avec le responsable des sports JP Nicot).

3 **Situation des dossiers FAFA.**

a) Dossiers à solder

- BREVILLIERS – installation de pare-ballons complémentaires ; RDV à prévoir vers mi-septembre (Albert)

b) Dossiers en projet

- VESOUL R. Hologne 1 et 2 passage LED ; besoin d'un dépôt d'un avis préalable
- PUSEY – Passage LED ; besoin d'un dépôt d'un avis préalable
- CHAMPLITTE – réhabilitation vestiaires, plusieurs visites de travail organisé avec la CC4R puis avec monsieur Le Maire de CHAMPLITTE ; dossier qui progresse bien, suivi par le président du district et la CDTIS.

Il est rappelé aux Municipalités et clubs la possibilité d'établir des demandes de subvention FAFA pour la saison 2021/22 pour la sécurisation, bancs de touche, pare ballons, remise à niveau d'une aire de jeu... ; cependant, rien pour un changement de buts.
Les nouveaux dossiers seront enregistrés suivant leur arrivée et instruit lorsque la LFA transmettra les consignes pour la saison 2021/2022.

4 **Questions diverses**

Rappel pour les notes de frais sont à envoyer en Ligue, si 1^{er} remboursement, joindre un RIB, bien joindre le justificatif du déplacement, le courrier à la Mairie est suffisant en renseigner le temps passé pour la visite départ/retour domicile.

5 **Clôture de la réunion**

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôture la séance à 19h00

Prochaine réunion mi-novembre 2021, à finaliser

Le Président de la CDTIS 70,
Albert GIBOULET

RAPPEL :

Les décisions de la commission sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.